

L'objectif global assigné au PRPIP réside dans l'augmentation des revenus des exploitations bénéficiaires et dans la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

L'objectif spécifique du PRPIP est l'augmentation durable de la production et de la productivité agricole des petites exploitations agricoles des périmètres irrigués publics (PIP).

Pour l'atteinte effective de cet objectif, les principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la première tranche du PRPIP, avec un échéancier de réalisation estimé à 5 ans, comprennent : (i) la réhabilitation des infrastructures d'irrigation et de drainage au niveau d'un total de 8 PIP avec une superficie totale aménagée de l'ordre de 2.530 ha et un nombre total d'environ 8.150 exploitations attributaires de parcelles ; (ii) l'appui aux exploitants bénéficiaires et leurs organisations (notamment les coopératives agricoles voire rizicoles) dans différents domaines clefs tels que l'exploitation, l'entretien et la maintenance des périmètres, la gestion de l'eau et la gestion organisationnelle et financière des périmètres ; (iii) l'appui à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage déléguée au profit de l'ensemble d'institutions concernées.

L'ABN est le bénéficiaire de la contribution financière de la KfW et est le maître d'ouvrage du PRPIP. Elle est représentée par son Secrétariat Exécutif et a signé le contrat de financement avec la KfW.

La maîtrise d'ouvrage déléguée du PRPIP est assurée par le MAE à travers la Direction Générale du Génie Rural (DGGR), et au sein de celle-ci plus précisément la Direction de l'Aménagement des Terres, de la Mobilisation des Eaux et de l'Irrigation (DATMEI). Parmi les autres institutions qui interviennent dans la mise en œuvre du PRPIP, il convient de citer en premier lieu l'Office National des Aménagements Hydroagricoles (ONAHA), la Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI) et d'autres organisations spécialisées, y compris les prestataires de services du secteur privé.

A l'évaluation du PRPIP il avait été convenu entre l'ABN, la DGGR et la KfW que pour la bonne préparation et mise en œuvre du PRPIP ainsi que son suivi-évaluation adéquat, le recrutement d'un bureau d'ingénieur-conseil spécialisé dans les domaines cités ci-dessus sera nécessaire, permettant la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire et composée des experts aussi bien internationaux que nationaux / régionaux. A cet effet, suite à un appel d'offres international lancé par l'ABN et la DGGR, un bureau d'ingénieur-conseil international a été recruté et sera chargé de la réalisation de ces prestations de services.

L'objectif spécifique de cette mission d'ingénieur-conseil réside dans la fourniture de tous les appuis spécialisés et supplémentaires dont l'UGCP et la CT auront besoin en vue d'assurer la bonne marche du programme et, par conséquent, l'atteinte des objectifs spécifiques et globaux visés par celui-ci.

Étalée sur une durée totale de cinq (05) ans, la principale prestation d'ingénieur-conseil à fournir comprend la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire dont : (1) un (01) chef de mission, expert international en génie rural / génie civil ; (2) deux (02) experts nationaux / régionaux dans les domaines génie rural / génie civil et formation des usagers / développement organisationnel et institutionnel ; (3) une équipe chargée de la réalisation des études APD

(experts nationaux / régionaux : ingénieur civil ; hydraulicien ; environnementaliste ; topographe, dessinateurs etc.) ; (4) une équipe d'experts nationaux / régionaux chargée de la surveillance des travaux ; (5) pool d'experts internationaux et nationaux / régionaux de courte durée dans divers domaines ; et (6) équipe de personnel d'appui.

Coordonnateur: **M Belibi Désiré TSALA**